



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 21 MARS 2012, À 19 H 30, À LA SALLE GILLES-VIENS DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE.

Présences : M^{me} Michèle Archambault
M. Michel Aubert, vice-président
M^{me} Liette Brousseau
M. Daniel Castonguay, directeur général et secrétaire
M^{me} Nathalie Dubord
Dr Robert Duranceau
M^{me} Manon Gauthier
M. Luc Houle
M^{me} Martine Laplante
M^{me} Louise Larivée
M. Jean Lemonde, président
M. Alain Pelletier
M. Gilles Sénéchal

Absences : M. Jean Boily
M. Gaëtan Chevanelle
M. Michel Gagné
M^{me} Natacha Lafond
M^{me} Raymonde Plamondon

Personne-ressource : M^{me} Yolande Godbout, chef de service secrétariat - Direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée régulière à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-040

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter l'ordre du jour révisé tel que proposé.

3. PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

Aucune question.

4. ADOPTION ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2012, DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU 15 FÉVRIER, 23 FÉVRIER ET 7 MARS 2012

2012-041

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2012;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 février 2012;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 février 2012;
- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 mars 2012.

5. PRÉSENTATION DU DOSSIER HÉBERGEMENT – MILIEU DE VIE

Madame Chantal Savard, directrice du programme hébergement-milieu de vie, fait une présentation intitulée « Les centres d'hébergement – Un milieu de vie de qualité ». Madame Savard dresse un tour d'horizon de nos milieux et informe des principales notions auxquelles on réfère lorsque l'on parle de milieu de vie. Elle fait également connaître les enjeux entourant cette notion ainsi que les avancées et les efforts en continu pour les équipes.

6. POINTS DE DÉCISION

6.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

6.1.1 Rapport financier annuel 2011 « Fonds de santé au travail – Activités courantes »

Attendu la vérification du rapport financier annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, par la firme de vérificateurs externes Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources financières et de la Direction des programmes de santé publique, des soins infirmiers et des pratiques professionnelles, d'approuver ledit rapport de vérification;

Attendu le report de la production du « Rapport du vérificateur » après l'autorisation du conseil d'administration;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-042

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le rapport financier annuel vérifié se terminant le 31 décembre 2011, du Fonds de santé au travail – Activités courantes;
- de désigner le président du comité de vérification, monsieur Luc Houle et le président du conseil d'administration, monsieur Jean Lemonde comme signataires;
- d'autoriser la Direction des ressources financières à transmettre la résolution du conseil d'administration, à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

6.1.2 Renouvellement de contrat pour services professionnels – Spécialité : Ingénierie mécanique / électricité – Réalisation de divers mandats dans le cadre du Plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) 2012-2013

Attendu la réalisation des projets de construction et de rénovation autorisés dans le plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) pour l'exercice 2012-2013;

Attendu que le financement des honoraires est financé à même les enveloppes budgétaires de chacun des projets;

Attendu que trois firmes en ingénierie sont retenues pour le présent mandat;

Attendu l'analyse du comité de sélection et la recommandation au directeur général dans le but de retenir les services d'ingénierie des firmes Bouthillette Parizeau et associés inc., Dessau, et Les consultants S.M. inc.;

Attendu que les mandats seront répartis de façon équitable entre les trois firmes retenues, et ce, en tenant également compte de leur expertise dans certains domaines;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-043

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser Daniel Castonguay, directeur général, à procéder à la signature des contrats avec les firmes professionnelles d'ingénierie : Bouthillette Parizeau et associés inc., Dessau, et Les consultants S.M. inc., pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux des projets du plan de conservation des fonctionnalités immobilières de l'exercice 2012-2013.

**6.1.3 Contrat pour services professionnels – Spécialité : Structure et génie civil
- Réalisation de divers mandats – Enveloppe budgétaire du Plan de
conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) 2012-2013**

Attendu la réalisation de projets de construction et de rénovation autorisés dans le plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) pour l'exercice 2012-2013;

Attendu que le financement des honoraires est financé à même les enveloppes budgétaires de chacun des projets;

Attendu que deux firmes en génie civil/structure sont retenues pour le présent mandat;

Attendu l'analyse du comité de sélection et la recommandation au directeur général dans le but de retenir les services d'ingénierie de deux firmes soit, Dessau et Les consultants S.M. inc.;

Attendu que les mandats seront répartis de façon équitable entre les deux firmes retenues et ce, en tenant également compte de leur expertise dans certains domaines;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-044

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser Daniel Castonguay, directeur général, à procéder à la signature des contrats avec les firmes professionnelles d'ingénierie : Dessau et Les consultants S.M. inc., pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux, pour les projets du plan de conservation des fonctionnalités immobilières de l'exercice 2012-2013.

6.1.4 Contrat pour services professionnels – Spécialité : Architecture - Réalisation de divers mandats – Enveloppe budgétaire du Plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) 2012-2013

Attendu la réalisation de projets de construction et de rénovation autorisés dans le plan de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI) pour l'exercice 2012-2013;

Attendu que le financement des honoraires est financé à même les enveloppes budgétaires de chacun des projets;

Attendu que trois firmes en architecture sont retenues pour le présent mandat;

Attendu l'analyse du comité de sélection et la recommandation au directeur général dans le but de retenir les services d'architecture des firmes ABCP architecture, Cimaise FBA et Architecture Labbé et associés inc.;

Attendu que les mandats seront répartis de façon équitable entre les trois firmes retenues et ce, en tenant également compte de leur expertise dans certains domaines.

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-045

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser Daniel Castonguay, directeur général, à procéder à la signature des contrats avec les firmes professionnelles d'architecture: ABCP architecture, Cimaise FBA et Architecture Labbé et associés inc., pour la réalisation des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux, pour les projets du plan de conservation des fonctionnalités immobilières de l'exercice 2012-2013.

6.1.5 Acquisition de deux laveurs-décontaminateurs et de deux stérilisateurs et projet de rénovations associées à l'installation de ces équipements

Attendu les résultats de l'appel d'offres public et l'analyse des propositions;

Attendu que l'acquisition des deux laveurs-décontaminateurs et des deux stérilisateurs a été autorisée lors de l'exercice de priorisation des équipements médicaux 2011-2012;

Attendu la recommandation du comité de sélection d'accepter les soumissions;

Attendu que cette acquisition permettra un service de qualité et aussi plus rapide par l'équipe de la stérilisation;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-046

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la recommandation d'acquisition de deux laveurs-décontaminateurs Vision SC de la compagnie Stéris Canada, pour un montant maximal de 215 800 \$ et l'acquisition de deux stérilisateurs Évolution de la compagnie Stéris Canada, pour un montant maximum de 164 000 \$.
- d'entériner l'engagement du Directeur général et d'autoriser la signature des documents contractuels nécessaires tant au niveau de l'acquisition des équipements que des travaux de construction inhérents.

6.1.6 Correctifs de déficiences au C.H. de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe – Avis de la Régie du Bâtiment du Québec

Attendu l'analyse des soumissions par la firme d'architecture Goyette architecte et leur recommandation d'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit, Construction Michel Dufresne et fils, au montant de 286 000 \$ plus taxes (328 828,50 \$ TTI);

Attendu que ce projet sera financé à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de maintien d'actifs (n° Agence : 06-0045-0801-08);

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-047

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le directeur général à signer le contrat avec l'entreprise Construction Michel Dufresne et fils, au montant de 286 000 \$ plus taxes (328 828,50 \$ TTI) pour la réalisation des travaux.

6.1.7 Réfection des toitures au C.H. de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe - Ailes D et F

Attendu que ce projet a été priorisé et financé par l'enveloppe de maintien d'actifs 2011-2012;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme sera retenu et respectera l'enveloppe budgétaire de \$600,000 (à plus ou moins 10%);

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-048

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser le CSSS Richelieu-Yamaska à procéder à un appel d'offres public;
- d'autoriser le directeur général à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, conditionnellement à ce que le coût total du projet soumissionné ne dépasse pas 10% du budget prévu pour ces travaux.

6.1.8 Rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD 2011-2012

Attendu que dans le cadre du programme de conservation des fonctionnalités immobilières (PCFI), l'établissement doit présenter à l'Agence de la Montérégie son plan de rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD 2011-2012;

Attendu l'enveloppe budgétaire disponible de 692 199 \$ en rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-049

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner le plan de rénovations fonctionnelles mineures en CHSLD 2011-2012 et d'autoriser le directeur général à procéder à sa signature.

6.1.9 Désignation des signataires des opérations financières et bancaires

Attendu le départ du directeur général, monsieur Daniel Castonguay le 13 avril 2012;

Attendu la nomination de madame Réjeanne Boudreau à titre de directrice générale par intérim à partir du 16 avril 2012;

Attendu la nécessité de confirmer les personnes désignées à la gestion des opérations financières et bancaires;

Attendu la recommandation des membres du comité de vérification;

2012-050

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de désigner Réjeanne Boudreau, directrice générale par intérim, signataire pour tous les effets bancaires ou autre documentation financière nécessaire aux opérations de l'établissement, à partir du 16 avril 2012.

6.2 AFFAIRES PROFESSIONNELLES

6.2.1 Candidature de docteure Élisabeth Leclerc, résidente en anesthésiologie

Attendu que la chef du département d'anesthésiologie recommande la candidature de la docteure Élisabeth Leclerc, résidente en anesthésiologie (R - 14446), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 7 février 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-051

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Élisabeth Leclerc, résidente en anesthésiologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département d'anesthésiologie, avec des privilèges majeurs en anesthésiologie, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.2 Candidature de docteur David Awogni, résident en chirurgie orthopédique

Attendu que le chef du département de chirurgie et le chef du service d'orthopédie recommandent la candidature du docteur David Awogni, résident en chirurgie orthopédique (R-14336), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 7 février 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-052

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du docteur David Awogni, résident en chirurgie orthopédique, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de chirurgie et du service d'orthopédie, avec des privilèges majeurs en chirurgie orthopédique, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.3 Candidature de docteure Marie-Josée Marchand, omnipraticienne

Attendu que le chef du département de médecine générale et que les chefs du service de gériatrie longue durée et du service de première ligne – CLSC des Maskoutains recommandent la candidature de la docteure Marie-Josée Marchand, omnipraticienne (198-143), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 7 février 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-053

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Marie-Josée Marchand, omnipraticienne, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale et du service de gériatrie Honoré-Mercier, avec des privilèges mineurs en soins palliatifs et gériatrie courte durée, membre du service de première ligne – CLSC des Maskoutains,

avec des privilèges mineurs en soins à domicile ainsi que membre du service de gériatrie longue durée de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe, avec des privilèges mineurs en soins palliatifs, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.4 Candidature de docteur Zineb Ghali, résidente en ophtalmologie

Attendu que la chef du département d'ophtalmologie recommande la candidature de la docteur Zineb Ghali, résidente en ophtalmologie (R-12321), comme membre actif ;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-054

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteur Zineb Ghali, résidente en ophtalmologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département d'ophtalmologie avec des privilèges majeurs en ophtalmologie, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.5 Candidature de docteur Audrey Bertrand-Bovet, résidente en médecine familiale

Attendu que le chef du département de médecine générale et que les chefs du service de médecine hospitalière, du service de première ligne – CLSC des Maskoutains et du service de l'UMF recommandent la candidature de la docteur Audrey Bertrand-Bovet, résidente en médecine familiale (R-16229), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-055

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Audrey Bertrand-Bovet, résidente en médecine familiale, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service de médecine hospitalière (Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde. La modalité minimale de cette garde est de 1 semaine sur 5), au service de première ligne du CLSC des Maskoutains pour œuvrer à la clinique santé voyage ainsi qu'à l'UMF et en enseignement médical, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.6 Candidature de docteure Francine Poirier, résidente en médecine familiale

Attendu que les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence ainsi que les chefs du service de médecine hospitalière et du service des soins intensifs recommandent la candidature de la docteure Francine Poirier, résidente en médecine familiale (R-16236), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-056

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Francine Poirier, résidente en médecine familiale, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service de médecine hospitalière (Les modalités de la garde en hospitalisation sont sous la responsabilité de l'exécutif du CMDP et le chef de département a la responsabilité d'établir la liste de garde.

La modalité minimale de cette garde est de 1 semaine sur 5) ainsi qu'au service des soins intensifs et membre du département de médecine d'urgence avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures), et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.7 Candidature de docteur Soraya Diallo, résidente en néphrologie

Attendu que le chef du département de médecine spécialisée et le chef du service de néphrologie recommandent la candidature de la docteur Soraya Diallo, résidente en néphrologie (R-11645), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-057

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteur Soraya Diallo, résidente en néphrologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée et du service de néphrologie, avec des privilèges majeurs en néphrologie, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.8 Candidature de docteur Caroline Guérin, résidente en médecine familiale

Attendu que les chefs des départements de médecine générale et de médecine d'urgence ainsi que la chef du service de l'UMF recommandent la candidature de la docteur Caroline Guérin, résidente en médecine familiale (R-15122), comme membre actif ;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-058

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Caroline Guérin, résidente en médecine familiale, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service de l'UMF et enseignement médical ainsi que membre du département de médecine d'urgence avec des privilèges mineurs à l'urgence (ces privilèges incluent les privilèges d'hospitalisation au BSI, en pédiatrie et en obstétrique, en cas d'urgence, pour une période de 24 heures), et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de pratique et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.9 Candidature de docteure Jessica Kovith-Lensch, résidente en neurologie

Attendu que le chef du département de médecine spécialisée et le chef du service de neurologie recommandent la candidature de la docteure Jessica Kovitz-Lensch, résidente en neurologie (R-12868), comme membre actif;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-059

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature de la docteure Jessica Kovitz-Lensch, résidente en neurologie, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine spécialisée et du service de neurologie, avec des privilèges majeurs en neurologie et avec les privilèges spécifiques suivants : interprétation d'électroencéphalogrammes (pédiatrique et adulte), études électrodiagnostiques (EMG, conductions nerveuses), interprétation d'études de sommeil, injection de toxine botulinique pour des fins médicales (blépharospasme, dystonie, migraine chronique, spasticité),

consultation en bioéthique, et ce, conditionnellement à l'obtention de son permis de spécialiste et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.10 Candidature de docteur André Perron, omnipraticien

Attendu que le chef du département de médecine générale et que la chef du service de première ligne – CLSC des Maskoutains recommandent la candidature du docteur André Perron, omnipraticien (178-188), comme membre actif ;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour cette candidature;

Attendu la recommandation du comité d'examen des titres pour cette candidature;

Attendu la recommandation d'acceptation de cette candidature par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur rencontre du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-060

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter la candidature du docteur André Perron, omnipraticien, comme membre actif de notre CMDP et membre du département de médecine générale avec des privilèges mineurs au service de première ligne du CLSC des Maskoutains pour oeuvrer en santé et sécurité au travail, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.11 Statut et privilèges – Docteure Anne-Marie Dion, omnipraticienne

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMJ pour la Dre Anne-Marie Dion, omnipraticienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-061

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMJ, à la docteure Anne-Marie Dion, omnipratricienne, et ce, rétroactivement au 15 septembre 2010, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.12 Statut et privilèges – Docteure Geneviève Fontaine, omnipratricienne

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMJ pour la D^{re} Geneviève Fontaine, omnipratricienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-062

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMJ, à la docteure Geneviève Fontaine, omnipratricienne, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2009, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.13 Statut et privilèges – Docteure Martine Brosseau, omnipratricienne

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMJ pour la D^{re} Martine Brosseau, omnipratricienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-063

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMJ, à la docteure Martine Brosseau, omnipraticienne, et ce, rétroactivement au 15 août 2010, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.14 Statut et privilèges – Docteure Joëlle Bernatchez, omnipraticienne

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine générale de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMJ pour la D^{re} Joëlle Bernatchez, omnipraticienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-064

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMJ, à la docteure Joëlle Bernatchez, omnipraticienne, et ce rétroactivement au 1^{er} décembre 2010, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.15 Statut et privilèges – Docteure Louise Trudel, omnipraticienne

Attendu l'acceptation de la directrice de l'UMF et coordonnatrice de l'enseignement pré et post doctoral de l'ajout de privilèges mineurs à l'UMF et en enseignement médical à la docteure Louise Trudel, omnipraticienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-065

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs au service de l'UMF et en enseignement médical, à la docteure Louise Trudel, omnipratricienne, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.16 Statut et privilèges – Docteure Maude Tousignant, omnipratricienne

Attendu l'acceptation de la chef du service de gériatrie longue durée de l'ajout de privilèges mineurs en soins palliatifs au Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe à la docteure Maude Tousignant, omnipratricienne;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour cet ajout de privilèges;

Attendu la recommandation d'acceptation de cet ajout de privilèges par les membres de l'exécutif du CMDP;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-066

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'ajout de privilèges mineurs en soins palliatifs à l'Hôtel-Dieu-de-St-Hyacinthe, à la docteure Maude Tousignant, omnipratricienne, et ce, rétroactivement au 21 novembre 2011, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.17 Statut et privilèges – Docteur Charles Brouillette, omnipratricien

Attendu l'acceptation du chef du département de médecine d'urgence d'octroyer un statut de membre associé au docteur Charles Brouillette, omnipratricien;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour la modification de ce statut ;

Attendu la recommandation par les membres de l'exécutif du CMDP de cette modification de statut;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-067

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le changement de statut du docteur Charles Brouillette, omnipraticien, de membre actif à membre associé de notre CMDP. Le docteur Brouillette conserve ses privilèges mineurs au département de médecine d'urgence, et ce, jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.18 Statut et privilèges – Docteur Stéphane Laberge, anesthésiologiste

Attendu l'acceptation du chef du département d'anesthésiologie d'octroyer un statut de membre actif au docteur Stéphane Laberge, anesthésiologiste;

Attendu l'autorisation de l'Agence de la Montérégie pour la modification de ce statut ;

Attendu l'acceptation des membres du comité d'examen des titres pour la modification de ce statut ;

Attendu la recommandation par les membres de l'exécutif du CMDP de cette modification de statut;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-068

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'accepter le changement de statut du docteur Stéphane Laberge, anesthésiologiste, de membre associé à membre actif de notre CMDP, et ce, rétroactivement au 3 janvier 2012 et jusqu'au prochain renouvellement du statut et des privilèges prévu en mars 2013.

6.2.19 Règlements du département de pharmacie

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de pharmacie à la réunion du département de pharmacie, tenue le 5 octobre 2011;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de pharmacie, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 7 février 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-069

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de pharmacie du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.20 Règlements du département de biologie médicale

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de biologie médicale à la réunion du département de biologie médicale, tenue le 12 avril 2011;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de biologie médicale, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 7 février 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-070

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de biologie médicale du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.21 Règlements du service des soins intensifs

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du service des soins intensifs à la réunion du service des soins intensifs, tenue le 30 novembre 2011;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du service des soins intensifs, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-071

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du service des soins intensifs du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.22 à 6.2.32 Règles d'utilisation des ressources du service des soins intensifs

Attendu l'acceptation des règles d'utilisation du service des soins intensifs (AM-MEG-USI-01 à AM-MEG-USI-11) à la réunion du service des soins intensifs tenue le 30 novembre 2011;

Attendu la recommandation d'acceptation de ces règles d'utilisation, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-072

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Locaux et conditions d'admission à l'unité des soins intensifs (AM-MEG-USI-01);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Rôle du médecin responsable et du médecin consultant (AM-MEG-USI-02);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Transfert d'un usager de l'unité des soins intensifs vers une autre unité de soins (AM-MEG-USI-03);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Transfert d'un usager vers un autre établissement de santé (AM-MEG-USI-04);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Hiérarchie d'appel en cas d'urgence (AM-MEG-USI-05);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Relation avec les autres départements, services et unités de soins (AM-MEG-USI-06);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Règles particulières (AM-MEG-USI-07);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Coordination des soins médicaux et infirmiers entre l'urgence et les soins intensifs (AM-MEG-USI-08);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Consultations préopératoires (AM-MEG-USI-09);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Usagers sous télémétrie (AM-MEG-USI-10);
- d'entériner la règle d'utilisation du service des soins intensifs - Règle d'utilisation de la télémétrie sur les étages (cardiologie et chirurgie) (AM-MEG-USI-11).

6.2.33 Règlements du département de médecine d'urgence

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de médecine d'urgence à la réunion du département de médecine d'urgence, tenue le 21 juin 2011 ;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de médecine d'urgence, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-073

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de médecine d'urgence du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.34 Règlements du département de médecine nucléaire

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de médecine nucléaire par le chef du département de médecine nucléaire en date du 16 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de médecine nucléaire, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-074

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de médecine nucléaire du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.35 à 6.2.45 Règles d'utilisation des ressources du département de médecine nucléaire

Attendu l'acceptation des règles d'utilisation du département de médecine nucléaire (AM-MEN-RU-01 à AM-MEN-RU-11) par le chef du département de médecine nucléaire en date du 16 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de ces règles d'utilisation, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-075

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Demande d'examen ou de consultation (AM-MEN-RU-01);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Circulation des médecins et du personnel en médecine nucléaire (AM-MEN-RU-02);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Examens de médecine nucléaire (AM-MEN-RU-03);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Programme des examens (AM-MEN-RU-04);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Priorité des examens (AM-MEN-RU-05);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Protocoles de médecine nucléaire (AM-MEN-RU-06);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Rapports immédiats (AM-MEN-RU-07);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Vérification et acceptation des demandes urgentes (AM-MEN-RU-08);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Salle d'attente du département de médecine nucléaire (AM-MEN-RU-09);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Étude spécifique par tomographie (SPECT) (AM-MEN-RU-10);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de médecine nucléaire - Implication du personnel technologique dans certains tests pharmacologiques (AM-MEN-RU-11).

6.2.46 Règlements du département de psychiatrie

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de psychiatrie à la réunion du département de psychiatrie, tenue le 2 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de psychiatrie, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-076

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de psychiatrie du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.47 à 6.2.61 Règles d'utilisation des ressources et règles de soins médicaux du département de psychiatrie

Attendu l'acceptation des règles d'utilisation des ressources et des règles de soins médicaux du département de psychiatrie (AM-PSY-RU-01 à AM-PSY-RU-11), à la réunion du département de psychiatrie, tenue le 2 février 2012;

Attendu l'acceptation des règles de soins médicaux précitées (AM-PSY-RS-01 à AM-PSY-RS-04) du département de psychiatrie, à la réunion du département de psychiatrie, tenue le 2 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de ces règles d'utilisation, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-077

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Service de médecine générale du département de psychiatrie (AM-PSY-RU-01);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Admission, séjour, sortie (unité court terme) (AM-PSY-RU-02);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Clinique externe (AM-PSY-RU-03);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Consultation en psychiatrie (AM-PSY-RU-04);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Équipe interdisciplinaire (AM-PSY-RU-05);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Sismothérapie en externe (AM-PSY-RU-06);

- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Hôpital de jour (AM-PSY-RU-07);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Thérapies de groupe (AM-PSY-RU-08);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Garde en établissement (AM-PSY-RU-09);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Changement de psychiatre (AM-PSY-RU-10);
- d'entériner la règle d'utilisation du département de psychiatrie - Organisation des soins psychiatriques concernant les adolescents en salle d'urgence et en hospitalisation (AM-PSY-RU-11);
- d'entériner la règle de soins médicaux du département de psychiatrie - Contenu du dossier de l'utilisateur (AM-PSY-RS-01);
- d'entériner la règle de soins médicaux du département de psychiatrie - Sismothérapie (AM-PSY-RS-02);
- d'entériner la règle de soins médicaux du département de psychiatrie - Contraintes physiques (contention et chambre d'isolement) (AM-PSY-RS-03);
- d'entériner la règle de soins médicaux du département de psychiatrie - Cure à la clozapine (AM-PSY-RS-04).

6.2.62 Règlements du département de chirurgie

Attendu l'acceptation de la révision des règlements du département de chirurgie à la réunion du département de chirurgie, tenue le 8 février 2012;

Attendu la recommandation d'acceptation de la révision des règlements du département de chirurgie, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-078

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la révision des règlements du département de chirurgie du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.2.63 Désignation du nouveau salon des médecins en l'honneur du docteur Marc Foley

Attendu la recommandation de désigner le nouveau salon des médecins en l'honneur du docteur Marc Foley, par les membres de l'exécutif du CMDP, à leur réunion du 13 mars 2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-079

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de nommer le nouveau salon des médecins « *Le salon des médecins Marc - Foley.*»

6.2.64 Ajout d'un signataire au registre et autorisation pour approbation des demandes de paiement en ligne à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Attendu qu'un ajout à la liste des signataires autorisés de la Régie de l'assurance maladie du Québec et qu'une autorisation des demandes de paiement en ligne sont requis pour le docteur André Didier Barbant, omnipraticien, pour autoriser les demandes de paiement en l'absence de la chef du service médical de la Maison Victor-Gadbois;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-080

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'ajouter le docteur André Didier Barbant, à la liste des signataires autorisés du CSSS Richelieu-Yamaska;
- de permettre au docteur André Didier Barbant d'autoriser les demandes de paiements en ligne des médecins œuvrant à la Maison-Victor Gadbois;
- de compléter les formulaires requis et de les transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

6.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET DIRECTION GÉNÉRALE

6.3.1 Profil de compétence et d'expérience pour le poste de direction générale du CSSS Richelieu-Yamaska

Attendu la résolution demandant l'ouverture du concours au poste de direction générale du CSSS Richelieu-Yamaska;

Attendu l'article 192.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qui prévoit que le conseil d'administration d'un établissement public est responsable d'élaborer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination de la directrice générale / du directeur général ;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-081

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le profil de compétence et d'expérience pour la nomination de la directrice générale / du directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska et de le transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux.

6.3.2 Comité de sélection pour le recrutement au poste de directrice générale / directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska

Attendu la résolution demandant l'ouverture du concours au poste de direction générale du CSSS Richelieu-Yamaska;

Attendu l'article 193 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qui prévoit que la directrice générale / le directeur général d'un établissement public est nommé par le conseil d'administration, sur la recommandation d'un comité de sélection qui est mis en place par le conseil d'administration et est composé de cinq membres, dont une personne désignée par le ministre et une personne désignée par l'agence;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-082

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de créer le comité de sélection pour le recrutement de la directrice générale/du directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska et d'y désigner le président, monsieur Jean Lemonde et le vice-président, monsieur Michel Aubert;

- de demander au président du CMDP de désigner un de leur membre comme représentant au sein du comité de sélection pour le recrutement au poste de directrice générale / directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska.

6.3.3 Révision de la politique portant sur l'obligation de civilité, sur la prévention et la gestion de conflits, de violence et de harcèlement en milieu de travail

Attendu l'adoption de la politique portant sur l'obligation de civilité, sur la prévention et la gestion de conflits, de violence et de harcèlement en milieu de travail le 19 octobre 2011;

Attendu la consultation des différentes instances internes;

Attendu la proposition de deux modifications mineures à cette politique;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-083

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter la révision de la politique portant sur l'obligation de civilité, sur la prévention et la gestion de conflits, de violence et de harcèlement en milieu de travail du CSSS Richelieu-Yamaska, telle que présentée.

6.3.4 Désignation de signataires des formulaires de participation aux régimes de retraite et d'assurance du personnel cadre et hors-cadre

Attendu la circulaire 2002-014 portant sur la procédure de validation des postes de cadres et de hors-cadres aux fins d'application des régimes de retraite et d'assurance;

Attendu que cette circulaire prévoit que les formulaires doivent être signés par un représentant de l'employeur autorisé conformément aux articles 169 ou 413 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., S-4.2);

Attendu que ces personnes doivent être dûment autorisées par résolution du conseil d'administration à engager la responsabilité de l'employeur;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-084

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de désigner madame Vicky Lavoie, directrice des ressources humaines et madame Manon Beaudet, adjointe à la directrice des ressources humaines, comme représentantes du CSSS Richelieu-Yamaska autorisées pour la signature des formulaires de participation aux régimes de retraite et d'assurance du personnel cadre et hors-cadre.

6.3.5 Nomination des délégués du CSSS Richelieu-Yamaska à l'assemblée générale annuelle de l'AQESSS

Attendu l'assemblée générale annuelle des membres de l'AQESSS prévue dans le cadre du Congrès de l'AQESSS qui aura lieu le jeudi 31 mai à 16 heures;

Attendu qu'en vertu du Règlement général, le CSSS Richelieu-Yamaska, en tant que membre régulier, a droit à trois (3) délégués pour le représenter à l'assemblée annuelle de l'AQESSS;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-085

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de désigner le président du conseil, monsieur Jean Lemonde, le vice-président du conseil, monsieur Michel Aubert et la directrice générale intérimaire madame Réjeanne Boudreau, comme délégués pour représenter le CSSS Richelieu-Yamaska à l'assemblée générale annuelle de l'AQESSS 2012.

6.3.6 Demande de subvention – Fête nationale 2012

Attendu que le Mouvement national des Québécoises et Québécois rend disponible un programme d'assistance financière aux manifestations locales en vue de l'organisation des festivités du 24 juin prochain ;

Attendu les divers critères de sélection : concordance de la programmation avec la nature même de la Fête nationale, programmation qui vise à favoriser l'accès au plus grand nombre de citoyennes et citoyens, capacité de réalisation du projet par l'organisation responsable ;

Attendu qu'au Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, les centres d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe, Marguerite-Adam, Andrée-Perrault, de Montarville et MRC-d'Acton comptent faire une demande de subvention afin d'aider au financement des activités prévues à l'occasion de la Fête nationale ;

Attendu que pour ce faire, tout organisme doit fournir une résolution de demande d'assistance financière provenant de son conseil d'administration, selon la formule de résolution incluse au formulaire de demande d'assistance financière et ce, d'ici le 6 avril 2012 ;

Attendu la recommandation du directeur général;

2012-086

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- de nommer madame Line Croteau, chef du service animation, loisirs, bénévolat et soins spirituels, responsable du projet dans le cadre des activités prévues dans les centres d'hébergement du CSSS Richelieu-Yamaska à l'occasion de la Fête nationale 2012 ;
- d'autoriser madame Line Croteau à formuler les demandes d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

7 POINTS D'INFORMATION

7.1 NOUVELLES DU PRÉSIDENT

Monsieur Lemonde informe avoir entamé les démarches relatives au départ prochain du directeur général. Il en profite pour le remercier, au nom de tous les membres du conseil. Il ajoute que de travailler avec M. Castonguay a été une expérience enrichissante ce dernier ayant toujours permis au CA d'avoir la place qui lui revient pour travailler aux différents dossiers. Il remercie également madame Réjeanne Boudreau qui a accepté d'assumer la période d'intérim.

7.2 NOUVELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Castonguay fait savoir que son départ fut un choix difficile à faire mais que ce défi correspond à son chemin de carrière. Il s'en réjouit mais le plaisir à travailler avec ses collègues du CSSS Richelieu-Yamaska va lui manquer. Il souligne la contribution des cadres, des équipes et des médecins aux grandes avancées que connaît le CSSS Richelieu-Yamaska. Il souligne également l'étroite et précieuse collaboration du conseil et des directeurs. C'est cette collaboration et leur courage d'agir qui ont permis d'avancer aussi rapidement et de devenir un CSSS modèle à bien des niveaux, ce qu'il faudra poursuivre.

7.3 INFORMATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Luc Houle fait la lecture d'un court hommage à M. Daniel Castonguay en soulignant le fait qu'il ait été toujours présent et en mesure de fournir les explications et informations nécessaires aux prises de décision du comité de vérification, en plus d'avoir mis en application les décisions prises par le comité. Il regrette le départ de M. Castonguay et exprime sa fierté de l'avoir côtoyé pour relever les nombreux défis et situations délicates qu'ils ont rencontrés. Il se joint à ses collègues pour lui souhaiter bonne chance.

Monsieur Michel Aubert rend également hommage à M. Castonguay avec qui il a eu l'occasion de travailler de très près, au cours de nombreuses rencontres. Il souligne que l'image du CSSSRY s'est beaucoup améliorée depuis son arrivée et la belle progression observée au cours de ces années. Comme personne impliquée au comité des usagers, lui et les membres du comité ont vu d'où on est partis et ont pu observer le cheminement. Le CSSSRY bénéficie d'une équipe renouvelée avec un engagement fort qui va nous permettre de continuer de s'améliorer et de s'assurer que tant la clientèle que le personnel soient fiers de l'organisation. Nous avons établi nos valeurs fondamentales et nous allons continuer à se tenir debout pour elles et à les promouvoir. « Merci et bonne chance M. Castonguay ».

Les membres du conseil remercient et saluent M. Castonguay.

8 DOCUMENTS DÉPOSÉS

8.1 JOURNAL SYNERGIE FÉVRIER / MARS 2012 AQESSS

8.2 L'ÉCHO DU RÉSEAU – FÉVRIER 2012

9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 21 h 05.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT